

PROCES-VERBAL DE LA 38ème. ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA SOCIETE DES ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES NEUCHATELOISES, DU SAMEDI 9 MAI 1964, A COUVET.

Présidence: M. Roger Cucho, Président.

Après une délicieuse collation offerte par les autorités communales de Couvet, le Président ouvre la séance en saluant tout particulièrement la présence de Monsieur Jean-Pierre Porchat, Chancelier d'Etat, Monsieur Numa Rumley, Président de la Commune de Couvet ainsi que Messieurs les conseillers communaux Bosshard, Descombas, Maeder et Zaugg, ce dernier membre actif de la Société, Monsieur Jean-Philippe Monnier, Chef du service cantonal de l'assistance et Monsieur Tony Garnier, Contrôleur des communes. Il excuse l'absence de Monsieur Pierre-Auguste Leuba, Conseiller d'Etat, Monsieur Camille Brand, ancien Conseiller d'Etat, Monsieur Walter Christen, Contrôleur des communes et Monsieur Louis-André Favre, inspecteur des forêts du VIIe. arrondissement, notre orateur de ce jour, empêché d'assister au début de la séance administrative.

Quelques membres honoraires ou actifs se sont également fait excuser.

L'appel fait constater la présence de 45 membres.

Après lecture, le procès-verbal de la 37ème. assemblée générale, tenue à Neuchâtel le 22 juin 1963, est adopté.

L'assemblée accepte ensuite une modification de l'ordre du jour, présentée par le Comité qui demande l'adjonction du point "Assurance-caution" au chiffre 8 de l'ordre du jour.

Dans son rapport de gestion, le Président relève que la Société compte actuellement 74 membres, soit 2 membres d'honneur, 7 membres honoraires à la retraite et 65 membres actifs dont 10 sont honoraires. Il précise l'activité du Comité durant l'année écoulée et commente tout spécialement la séance du 6 avril 1964 groupant différentes personnalités s'occupant des apprentis-sages à différents titres, les administrateurs communaux formant des apprentis et les membres du Comité. Cette rencontre a permis de clarifier la situation et d'arrêter certaines dispositions qui ne pourront qu'améliorer la question des apprentis des bureaux communaux. Tout en rappelant quelques points de la future loi sur les Communes, le Président souhaite prospérité à toutes nos communes neuchâtelaises et forme, par avance, des vœux pour le futur Comité qui sera désigné ce matin.

Rapport des comptes: En l'absence du caissier, le secrétaire déclare que les recettes de l'exercice 1963-1964 se sont élevées à Fr. 1'492.20 tandis que les dépenses atteignaient le montant de Fr. 1'289.25. Le boni d'exercice est donc de Fr. 202.95. La fortune de la Société passe ainsi de Fr. 2'648.25 à Fr. 2'851.20.

Dans leur rapport de vérification, MM. Rémy Muriset et Léon Tardin, reconnaissent la parfaite exactitude des comptes présentés et proposent d'en donner décharge au Caissier et au Comité.

Aucune question n'étant posée à leur sujet, les 3 rapports qui précèdent sont adoptés par l'assemblée, sans avis contraire.

Mutations: Nous devons malheureusement enregistrer les démissions de MM. Pierre Zoller, préposé aux contributions de la Ville de Neuchâtel, Willy Dubois, employé au bureau communal de Peseux et Jules Gaberel, secrétaire-caissier à Coffrane.

Les admissions suivantes sont par contre soumises à la ratification de l'assemblée:

- M. Roland Degerine, administrateur à Fenin-Vilars-Saules,
- M. Paul Lüscher, administrateur à Fleurier,
- M. Roger Lautenschlager, administrateur à Gorgier,
- M. Pierre Benguerel, administrateur aux Hauts-Geneveys,
- M. Michel Kohler, administrateur à Marin,
- M. René Proellocks, administrateur à La Sagne,
- M. Jean-Pierre Margot, préposé aux contributions à la Ville de Neuchâtel,
- M. Claude Gattolliat, caissier aux services industriels de Peseux.

A l'unanimité, ces nouveaux collègues sont reçus membres de la Société.

Désignation du lieu de la prochaine assemblée: M. Philippe Favre déclare être disposé à organiser l'assemblée 1965 aux Brenets. Cette invitation est acceptée avec empressement et remerciements.

Nomination de la Commission de contrôle: MM. René Clottu et Léon Tardin sont désignés tandis que M. Jean-Louis Amez-Droz fonctionnera comme suppléant.

Fixation de la cotisation: Sur proposition du Comité, elle reste fixée à fr. 10.— pour les membres actifs et à fr. 5.— pour les membres honoraires encore en activité.

Nomination du nouveau Président: Sur proposition de M. Benoit Colin, M. Willy Henry de Rochefort est nommé par applaudissement. L'intéressé remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et organisera son futur Comité dès que possible. Pour ce faire il compte sur l'appui des collègues du district de Boudry auquel revient l'honneur de présider aux destinées de la Société pour une nouvelle période de 4 ans.

Assurance-caution: Le Président donne connaissance d'une copie de lettre adressée par la Société des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel à la Compagnie d'assurance La Zürich en l'informant qu'ensuite des nouvelles dispositions légales traitant du cautionnement des employés cantonaux, le contrat d'assurance est résilié pour le 31 juillet prochain. Etant donné les circonstances, les administrateurs couverts jusqu'à cette date par la dite assurance, le Comité propose d'abandonner cette question d'assurance-caution par la Société et de proposer aux communes intéressées d'assurer non plus la personnalité de l'administrateur, mais la fonction ce qui provoque une diminution sensible des primes qui peuvent toutefois être récupérées en tout ou partie auprès des employés cautionnés. M. Jean-Pierre Thiébaud est d'accord avec cette solution mais il attire l'attention de l'assemblée sur l'article 38 de la future loi sur les communes qui dit bien: "L'administrateur doit fournir..." M. Edgar Banderet estime qu'il n'est plus du ressort de la Société de discuter ce problème. Il suffit d'en nantir les communes intéressées en les invitant à faire le nécessaire pour leur personnel. M. Tony Garnier estime que les communes devraient tout de même se grouper afin de profiter de certains avantages de primes. Pour ce qui est de l'observation faite par M. Thiébaud, il est disposé à demander une modification de la loi. Par un vote unanime, l'assemblée confirme qu'il y a lieu d'écrire aux différentes communes pour simplement les avertir que le contrat d'assurance-caution prend fin le 31 juillet 1964 et de demander au Département de l'Intérieur la modification de l'article 38 de la future loi sur les communes.

Divers: M. Jean-Pierre Thiébaud estime que le plan comptable des communes n'a pas suivi l'évolution de quelques nouveautés enregistrées depuis 1955. Sans demander une refonte du plan, il demande qu'une démarche soit faite auprès du Contrôle des communes pour obtenir des précisions quant à la comptabilisation de certaines dépenses qui sont inscrites dans des chapitres différents selon l'interprétation des communes. M. Garnier se déclare d'accord avec cette manière de faire.

M. Richard Jornod reprend un article de la future loi sur les communes qui précise que les comptes devront être rendus pour le 28 février. Si l'on veut maintenir une telle disposition, il faudrait demander à l'administration des contributions de s'adapter aussi afin que les dernières taxations ne parviennent pas aux communes dans le courant de mars. Cette question ayant été soulevée lors de l'assemblée des communes à Neuchâtel le 2 mai dernier, il ne sera pas donné suite au désir du collègue Jornod attendu que M. Pierre-Auguste Leuba avait déjà admis un mois de prolongation.

M. Rémy Muriét demande une intervention de la Société auprès de l'Etat pour que le problème des répartitions entre Etat et Communes soit revu. Il cite le système compliqué de l'Instruction Publique. Le Comité examinera cette question. M. Jean-Pierre Porhat pense que le Conseil d'Etat serait tout heureux de recevoir une telle demande qui aurait en définitive plus de poids qu'une simple interpellation au Grand Conseil. Il profite de l'occasion pour situer la question du personnel des contributions, source inévitable de retard

dans le domaine des taxations.

Le Président salue ensuite M. Louis-André Favre, Inspecteur forestier du VIIème. arrondissement et lui donne la parole pour son exposé sur Les forêts communales de Couvet. Chacun ne peut qu'apprécier les compétences de M. Favre dans ce domaine, compétences acquises par un travail précis relevant du système du contrôle institué par M. Henry Biolley, forestier de renommée internationale. La partie officielle de la séance se termine par une visite aux forêts communales, visite commentée bien entendu par M. Favre. Ici aussi reconnaissons que Couvet possède les plus belles forêts du Canton et c'est vraiment un plaisir pour chacun que d'en parcourir une ou deux divisions. M. Favre est vivement applaudi pour son exposé et ses commentaires. Il est chaleureusement remercié par le Président.

Le repas de midi est servi à l'Hôtel de L'Aigle à la satisfaction de tous les participants.

Les respapés du jour se rendent ensuite aux Plânes où se déroulent les joutes sportives des boules, du tir et des cartes.

Pour ceux qui la vécurent avec nous, cette journée restera empreinte d'un souvenir durable sous le sceau de la camaraderie.

Le secrétaire aux verbaux:



C. Meigniez